

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS

annonces	20 c.
Reclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
 16
 8
 Poste: 55 fr.
 18
 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, ou chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR
7 Août 1884.

AU CONGRÈS

Versailles, 6 août, midi.
 La commission de la revision s'est réunie ce matin, à neuf heures, sous la présidence de M. Dauphin, pour continuer l'examen des propositions et des amendements dont elle est saisie.
 Le nombre de ces propositions ou amendements s'élève déjà à près de vingt-quatre. La commission paraît disposée à ne discuter que les amendements qui ne s'écartent pas trop des points visés par le projet de résolution adopté par les deux Chambres.
 Quant aux autres, la commission demandera à l'Assemblée nationale de les repousser par la question préalable.
 C'est M. Dauphin, président de la commission, qui proposera cette mesure inepte et draconienne.
 La commission a entendu le président du conseil.
 M. Jules Ferry, arrivé à onze heures, était accompagné de M. Martin-Feuillée, ministre de la justice.
 L'entretien s'est prolongé jusqu'à midi. Il n'a pas été bien important.
 Le ministère et la commission se sont mis d'accord pour décider de repousser, par la question préalable, tous ceux qui s'écartent du projet de résolution adopté par les deux Chambres.
 Sur l'amendement de M. Andrieux, relatif à l'inéligibilité des princes aux fonctions présidentielles, l'accord a été également complet entre le gouvernement et la commission; il en proposeront l'adoption au Congrès.
 Versailles, 2 heures 20 minutes.
 La commission, qui s'était ajournée à deux heures pour entendre la lecture du rapport de M. Gerville-Réache vient de se réunir.

La séance publique ne commencera qu'à trois heures.
 Versailles, 3 heures.
 La troisième séance du Congrès ne s'ouvrira effectivement qu'à quatre heures de l'après-midi.
 Ce retard est dû à la discussion, dans la commission, du rapport de M. Gerville-Réache.
 Aujourd'hui, la garde du Congrès a été doublée.

LE GRAND MAÎTRE DE L'UNIVERSITÉ

Nos lecteurs me sauront gré de leur offrir un véritable régal littéraire.
 M. Fallières, ministre de l'instruction publique a prononcé lundi un discours, en Sorbonne, à l'occasion de la distribution des prix du concours général.
 Voici comment un maître critique, Francisque Sarcey, apprécie ce discours:
 « Le ministre a pris la parole à son tour.
 » Son discours est d'une platitude qui n'a même pas l'excuse de la bonhomie. Il est enflé et vide. Ce sont des lieux communs traités avec autant d'emphase que de vulgarité. Pas un mot qui se détache et sorte; c'est de l'éloquence de comice agricole.
 » A un moment, le ministre a voulu nous dire que les compositions au concours général avaient été, cette année, très-bonnes; la langue lui a fourché, et il a dit: les compositions au conseil général. C'est qu'en effet il croyait parler dans un conseil général. Il faut, quand on s'adresse à l'Université, relever la fadeur du lieu commun par un tour d'expression piquante ou noble.....
 » M. Fallières a fait un discours quelconque. Je comprends qu'arrivant de Langres, où il avait péroré la veille, écrasé de besogne, il n'ait pas eu le temps de polir une belle harangue officielle. Mais que ne pria-t-il un chef de cabinet de lui composer ce morceau d'apparat, ou même, à son défaut, un simple professeur de sixième? On sait écrire dans notre Université.

» La harangue n'a pas gagné à être lue par le ministre: M. Fallières a la vibration factice et monotone d'un avocat de province. Il prononce *étude* pour *étude*, et *méthode* pour *méthode*. Et s'il n'avait encore que ce défaut de prononciation! Quand on pense que c'est lui qui demain va prononcer le discours au Conservatoire! Eh bien! les élèves vont recevoir là une drôle de leçon de diction!
 Et Sarcey est universitaire!
 Et Sarcey est républicain!
 Et je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que Guizot, Villemain, Cousin, Duruy, Jules Simon ont été les prédécesseurs du nommé Fallières. (Le Peuple.)

Concours général

DES LYCÉES DE PARIS ET DE VERSAILLES.

Lundi 4 août, à eu lieu, à la Sorbonne, la distribution des prix du Concours général entre les lycées de Paris et de Versailles. Cette solennité était, comme tous les ans, présidée par le ministre de l'instruction publique.
 M. Jallifier, professeur d'histoire au lycée Condorcet, a prononcé un remarquable discours sur « les provinces françaises et l'unité nationale », qui a été très-applaudi.
 M. Fallières a commencé à parler de la réforme de 1880, à propos de laquelle il a fait l'éloge de M. Jules Ferry. Puis, il a parlé du concours général de cette année, qui prouve, par ses excellents résultats, l'efficacité de la réforme radicale introduite dans l'enseignement secondaire. Le discours ministériel traite exclusivement de questions d'enseignement.
 Le prix d'honneur de philosophie est remporté par l'élève Lieby, du lycée Henri IV; c'est également un élève de cet établissement, le jeune Gautier, qui est le lauréat du prix d'honneur de rhétorique. On a décidé de supprimer, cette année, le prix d'honneur de mathématiques spéciales.
 C'est le collège Stanislas qui vient en pre-

mière ligne par le nombre des prix obtenus (48); viennent ensuite: le lycée Louis-le-Grand (46); le lycée Condorcet (44); le lycée Henri IV (5); les lycées Charlemagne et Saint-Louis, chacun 4 prix; le collège Rollin, également 4; enfin les lycées de Vanves et de Versailles, chacun 3 prix.
 Voici enfin le classement des divers établissements qui ont pris part au concours, d'après le nombre des nominations obtenues:
 1. Louis-le-Grand: 46 prix et 55 accessits, soit 74 nominations; 2. Condorcet: 44 prix et 64 accessits, soit 72 nominations; 3. Stanislas: 48 prix et 39 accessits, soit 57 nominations; ce collège ajoute encore à ses succès par l'admission avec le numéro 4 à l'École normale supérieure, section ès-lettres, d'un de ses élèves, M. Jordan, ancien prix d'honneur de rhétorique au concours général; 4. Henri IV: 5 prix et 49 accessits, soit 24 nominations; 5. Charlemagne, 4 prix et 28 accessits, soit 32 nominations; 6. Saint-Louis: 4 prix et 41 accessits, soit 45 nominations; 7. Versailles: 3 prix et 40 accessits, soit 43 nominations; 8. Rollin: 4 prix et 6 nominations; 9. enfin le lycée de Vanves, qui concourait pour la première fois, a obtenu 3 prix et 5 accessits, soit 8 nominations.
 On a vu que, selon la coutume, Stanislas, qui a beaucoup moins d'élèves que la plupart des lycées, a non-seulement plus de prix en proportion, mais plus de prix en chiffres absolus.
 C'était ainsi pour les concours entre les écoles communales tenues par les frères et celles tenues par les laïques, et on n'a cessé de demander la suppression du concours qui révélait ces chiffres.
 Quand les Jésuites ont ouvert une école préparatoire à l'École polytechnique et à Saint-Cyr, elle l'a emporté de même sur les autres écoles préparatoires.
 On conçoit pourquoi l'État propose des lois afin d'obliger à aller aux lycées; ce n'est pas pour le développement de la science.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR UN DRAME SOUS LA COMMUNE PAR CH. SAINT-MARTIN.

Le soldat sortit: le lieutenant et M. d'Elplay restèrent seuls.
 — Citoyen, reprit Andermahr, qui affectait d'approcher ainsi son interlocuteur pour lui prouver que le temps des ménagements était passé, conduisez-moi dans une chambre secrète et bien fermée. Vous devez en avoir une dans cette vaste maison.
 — Sans doute, répondit avec calme M. d'Elplay qui cherchait à deviner la pensée du lieutenant.
 — Attendez-moi, je vous montrerai une chambre qui est au milieu des appartements principaux. Et ne plus attendre M. d'Elplay conduisit le fédéré à travers des corridors jusqu'à une étroite cellule, où Andermahr examina attentivement les lieux: il ouvrit la fenêtre et constata qu'elle était à dix pieds de terre, et donnait sur le jardin: il se rendit compte du chemin qu'il fallait suivre pour y par-

venir, et quand il eut remarqué qu'on ne pouvait sortir par une autre issue, il déclara que cette chambre convenait à ses desseins, et pria M. d'Elplay de l'attendre un instant. Il revint alors sur ses pas, rentra dans le corps-de-garde, ordonna à deux soldats de se charger des lourds paquets qu'ils avaient déposés à terre sans les développer, et retourna avec eux par le même chemin.
 Quand ils furent entrés, il fit placer les paquets sur une table, et lorsque les deux fédérés eurent disparu, il s'adressa de nouveau à M. d'Elplay:
 — Les ballots que l'on vient de déposer sur votre table, lui dit-il, sont des papiers d'une extrême importance. Je vous en confie la garde.
 — Mais, répondit aussitôt M. d'Elplay, comment voulez-vous que je me charge seul d'une pareille mission? Ordonnez à vos soldats de les garder eux-mêmes; ils sont plus en état de le faire que moi.
 — J'ai des raisons majeures, répliqua Andermahr, pour désirer que mes hommes ignorent le contenu de ces ballots. C'est pourquoi je vous confie le soin de veiller sur elles. Je vous répète que ce sont des papiers officiels de la plus grande valeur: vous en répondez sur votre tête! à vous de prendre les mesures qui vous sembleront nécessaires. Demain je vous déchargerai de cette garde; vous ne remettrez ces papiers qu'à moi-même.
 En prononçant ces derniers mots, le lieutenant

sortit, sans attendre la réponse de M. d'Elplay.
 Celui-ci ne savait comment sortir de l'impasse où on l'avait acculé. Exécuter les ordres d'Andermahr était difficile, ne pas obéir était dangereux. Sans doute, M. d'Elplay n'apercevait pas de danger immédiat et se réjouissait d'avoir échappé à de plus grands malheurs, mais les procédés du lieutenant ne cachaient-ils pas un piège? Il réfléchit longtemps, et se décida à rester lui-même auprès de ces papiers dont on lui confiait la garde, pour suivre jusqu'au bout le système de condescendance et de temporisation qu'il préférait. Il fit venir ses filles, leur expliqua la situation, et leur fit connaître sa détermination.
 Thérèse et Lucie n'essayèrent pas de la combattre; elles ne savaient elles-mêmes quel parti était préférable, et elles retourneraient bientôt auprès de leur grand-père, sous la protection de Tobie dont on ne soupçonnait pas encore la trahison.
 M. d'Elplay demanda un large fauteuil où il pût s'asseoir, une lampe pour l'éclairer pendant la nuit, quelques livres pour chasser les préoccupations de son esprit, et un pistolet qu'il plaça tout armé à portée de sa main; ainsi préparé, M. d'Elplay resta seul dans la cellule.
 L'obscurité était profonde au dehors: une violente tempête agitait les chênes et les peupliers du jardin; une pluie fine commençait à tomber, et le froid se faisait sentir comme aux mauvais jours de

janvier. C'était un de ces retours que l'hiver se réserve pour le mois d'avril et de mai, d'autant plus qu'ils sont moins attendus. On entendait le vent mugir sous les portes; de temps à autre, un contrevent mal fermé retombait sur lui-même et le choc faisait tressaillir M. d'Elplay; la girouette grinçait d'une façon lugubre au-dessus de la maison et effrayait les oiseaux de nuit qui s'enfuyaient en poussant des cris.
 M. d'Elplay laissait flotter sa pensée au caprice de son imagination; il écoutait le bruit du vent et fixait ses yeux sur les masses noires qui s'agitaient confusément au fond du jardin. Il pensait à l'épouse regrettée qu'il avait perdue et dont le dévouement lui eût été si précieux; à son beau-père, dont la vieillesse n'aurait plus d'appui, s'il venait à succomber dans cette lutte; à ses filles surtout qui veillaient seules à quelques pas de lui, sous la protection d'un homme dont on n'avait pas encore éprouvé le dévouement. A quelles extrémités se porterait Andermahr? Sans doute, il était difficile, au milieu d'un bourg aussi peuplé, de les attaquer à l'improviste; mais qui pouvait prévoir où s'arrêterait la guerre civile et ce que présageait cette menace tacite qui résultait pour eux de ce décret de la Commune qu'ils avaient trouvé sous leurs portes?
 Toutes ces préoccupations agitaient l'esprit de M. d'Elplay, lorsqu'il eut entendu de petits coups

Chronique générale.

L'ENQUÊTE AGRICOLE DES 44.

On demande des nouvelles de la fameuse enquête agricole. En voici :

La commission présidée par M. Devès a décidé d'inonder nos provinces de son fameux Questionnaire aux 195 questions, et d'envoyer ses délégués recevoir eux-mêmes les réponses, qui devront être recueillies le 1^{er} octobre prochain.

La *Gazette des Tribunaux* donne les noms des enquêteurs qui se rendront dans les départements partagés en 40 régions.

Les agriculteurs intelligents n'auront pas la faiblesse de prendre au sérieux cette nouvelle comédie d'enquête.

A qui prétendent en imposer messieurs les enquêteurs ? Quelle vérité ont-ils besoin d'apprendre, en ce qui touche la crise agricole et ses causes ?

La vérité, ils se sont bouché les yeux pour ne la pas voir. Toutes les voix de l'agriculture (200 comices) la leur ont fait entendre ; ils se sont bouché les oreilles.

Et ces gens-là veulent nous faire croire qu'ils cherchent la vérité ? Allons donc !

Leur enquête, au contraire, vise à étouffer la vérité sous un déluge de questions oiseuses et puérides.

La vérité, ils la fuient à tout prix, parce qu'elle les accuse de tout mal ; car la vérité leur dit : Les auteurs de la ruine de l'agriculture, c'est vous, vous qui, en sept ans, avez aggravé ses charges de plus de 400 millions par le gaspillage effréné des finances ; vous qui, en présence de l'invasion du marché français, avez livré sans défense notre production agricole à une concurrence cosmopolite ruineuse, pendant que les Etats étrangers élevaient des barrières prohibitives contre nos produits.

Voilà, au vu et au su de quiconque a des yeux pour voir, les deux causes capitales de la crise agricole.

Ces causes sont votre œuvre exclusive, messieurs les députés enquêteurs ; votre œuvre est jugée par ses fruits. Les agriculteurs qui auront la simplicité de prendre au sérieux vos questions, montreront qu'il y a, dans le monde agricole, des Gogos aussi incurablement niais que dans le monde financier.

Ceux-ci feraient mieux encore de dire : On vous a cent fois répondu ; c'est duperie de parler à des gens décidés à n'écouter que des niaiseries.

Mais non ! Le mieux serait de ne pas répondre du tout. Le silence est la meilleure des leçons à donner à de tels enquêteurs !

Voilà la seule réponse que doivent aux enquêteurs les agriculteurs sérieux.

LES MILITAIRES RETRAITÉS.

Il y a quelques jours, les délégués des militaires retraités demandant l'unification des pensions de retraite d'après la loi de 1884 étaient reçus au Palais-Bourbon par un groupe de députés qui a pris en main leurs intérêts.

frappés à la fenêtre. Il écouta un instant, et ce bruit insolite ne se renouvelant pas, il reprit le cours de ses pensées. Mais presque aussitôt il se leva, tout effrayé, en voyant une ombre noire se dresser dans l'obscurité et frapper de nouveau, à plusieurs reprises, sur les carreaux. Il saisit son pistolet, se tint prêt à tout événement, et, courageusement, il ouvrit la fenêtre.

— Vous me feriez geler dehors ! s'écria gaiement le messager, en sautant dans la chambre.

— Comment, c'est vous, Thomas ?

— C'est moi-même.

— A cette heure ?

— Oh ! il n'est pas bien tard, l'horloge du bourg vient de sonner minuit.

— Mais pourquoi entrez-vous par la fenêtre ?

— Croyez-vous qu'Andermahr m'eût ouvert la grille, et conduit jusqu'à vous ?

— Enfin expliquez-moi, mon cher Thomas, pourquoi vous agissez ainsi.

— Attendez, patience, répondit le messager en déposant son sac et en essuyant les gouttes d'eau qui couvraient son visage. Connaissez-vous le dernier décret de la Commune ?

— Celui qui concerne les otages ?

— Dites plutôt celui qui concerne les riches dont on veut extorquer de l'argent ?

— Je l'ai connu d'une étrange façon.

Et M. d'Elplay raconta comment il avait trouvé

Il fut décidé qu'une délégation, composée de MM. Georges Roche, Fréry, Laguerre, Vacher, se rendrait auprès du ministre des finances pour le saisir des revendications des sous-officiers.

Jeudi matin, cette délégation s'est présentée au cabinet de M. Tirard. Le ministre étant au conseil, la délégation s'est retirée.

M. Fréry, député de Belfort, s'est présenté une seconde fois et a été reçu par le ministre des finances, qui lui a déclaré que le matin même il avait soumis la question au conseil des ministres et qu'à l'unanimité le conseil avait repoussé la pétition qui lui était soumise.

M. le ministre de la guerre a indiqué comme raison de son refus que la loi de 1884 constitue uniquement une loi de recrutement des corps de sous-officiers ; que la retraite est une prime au réengagement et a été intentionnellement votée comme telle sans qu'elle pût jamais, dans l'esprit de la Chambre, être appliquée rétroactivement.

Le ministre des finances partage d'ailleurs cette manière de voir, tout en regrettant que la situation budgétaire ne permette pas de mieux faire. Il ne se dissimule pas d'ailleurs que si cette amélioration avait été introduite dans le sort des sous-officiers, les officiers retraités ne manqueraient pas de se prévaloir de cette décision pour réclamer le même bénéfice.

Cette réponse n'a pas satisfait l'honorable député de Belfort, qui va saisir de la question ceux de ses collègues qui se sont faits les avocats des sous-officiers et militaires retraités.

LES FÊTES DE LA CHÂTRE.

On écrit au *Moniteur de l'Indre* :

« Comme tout ce qui se passe sous ce régime bizarre que l'Europe ne nous envie pas, la cérémonie de la grande inauguration de la statue de George Sand ne sera qu'une comédie ridicule destinée à faire de la réclame électorale à un personnage républicain, le sieur Henri Brisson qui, blaboulé dans le Cher, sûr de ne pas être réélu à Paris, a jeté son dévolu sur notre département. Il eût été du plus élémentaire bon sens de faire présider cette cérémonie par une sommité littéraire quelconque, Victor Hugo par exemple. Mais donner la première place à M. Henri Brisson et faire rendre hommage à un de nos écrivains les plus fins et les plus délicats par un président de sous-vétérinaires, c'est une palinodie inconvenante pour la mémoire de George Sand qui, du reste, après avoir eu des idées républicaines, a été profondément écourée de la République quand elle l'a vue aux mains des Brisson et consorts.

La municipalité de La Châtre ne se contente pas d'être ridicule en cette occurrence, elle est encore peu délicate. Après avoir fait appel à la souscription de tout le monde et après avoir empoché l'argent des conservateurs aussi bien et même mieux que celui des républicains, car on sait que la générosité est le moindre défaut de ces derniers,

ce décret dans les journaux glissés sous sa porte.

Thomas l'écouta sans donner le moindre signe d'étonnement.

— Je vous l'apportais, dit-il, mais je vois que c'est inutile, le lieutenant m'a devancé.

— Vous croyez que c'est Andermahr qui nous a envoyé ces journaux ?

— Oui ; c'est la menace avant l'exécution.

— Vous pensez donc qu'il est animé de mauvais sentiments contre nous ?

— Contre votre fortune et contre votre fille. Avez-vous oublié ce qu'il a dit à M^{lle} Thérèse au fond du jardin ?

M. d'Elplay manifesta une grande surprise.

— Comment, s'écria-t-il, vous savez...

— J'ai tout vu, tout entendu, tout compris, et, ajouta Thomas en appuyant sur ces mots comme pour en faire un reproche à M. d'Elplay, j'ai tout retenu.

— Mais que voulez-vous qu'il fasse contre nous ?

— C'est bien simple : il dira au jury d'accusation que vous êtes d'intelligence avec Versailles ; que votre fille aînée est fiancée à un officier de l'armée régulière ; que vous êtes riches, et qu'il serait très-avantageux de vous arrêter ; il trouvera des preuves quelconques en vous faisant tomber dans un piège, ce qui ne me paraît pas difficile avec la bonne opinion que vous avez de lui ; vous serez conduit à Paris, interrogé, reconnu coupable,

soi-disant pour témoigner un éclatant hommage à l'un de nos plus brillants compatriotes, elle se sert de cet argent pour faire une manifestation républicaine. C'est peut-être malin, mais ce n'est pas très-propre.

Il y a longtemps d'ailleurs qu'on pouvait s'apercevoir que, pour les fortes têtes de La Châtre, la gloire de George Sand n'était qu'une chose secondaire. Quand il s'est agi du choix d'un sculpteur, quelques membres du comité avaient pensé à Clesinger, le genre de M^{me} Sand, qui offrait de faire pour dix mille francs d'après le marbre qui se trouve au foyer du Théâtre-Français une statue signée et retouchée par lui. C'était une occasion exceptionnelle d'avoir à bon compte une œuvre artistique de premier ordre ; seulement Clesinger était bonapartiste et M. Millet est, paraît-il, républicain. Dans le premier cas on aurait eu un chef-d'œuvre pour un prix relativement minime, et dans le second on a une statue, paraît-il, ratée qui coûtera certainement plus cher que celle de Clesinger. Mais peu importe à la municipalité de La Châtre de passer pour un ramassis de crétiens artistiques ; pourvu qu'on hurle la *Marseillaise* et que Brisson soit acclamé par des pochards, cela lui suffit.

On comprend qu'en cette circonstance les conservateurs s'abstiennent de paraître à cette fête. On n'y verra donc ni les députés, ni les conseillers généraux de l'arrondissement, et cette absence des principaux élus du suffrage universel jettera une ombre sur le triomphe que l'on prépare au sieur Brisson. Celui-ci comprendra peut-être que les électeurs de l'Indre ne sont pas tous du même acabit que la municipalité de La Châtre et que, malgré les agissements de son fidèle Peudecerf, dit l'Engagé, il fera bien d'aller chercher fortune ailleurs s'il ne veut ajouter un paletot à la veste que les électeurs de Vierzon lui ont taillée l'année dernière. X...

L'AFFAIRE DE LA LOTERIE.

Le comité de la Loterie des Arts décoratifs a tenu hier, à onze heures du matin, une réunion.

Nous apprenons que les lots gagnés par la Loterie seraient l'objet d'un nouveau tirage.

Le comité se livre depuis hier matin à une opération de collationnement des billets en caisse, qu'il prétend très-longue et très-difficile ; nous n'avons pas de peine à la croire.

La première séance du comité a été tumultueuse.

INCENDIE DU PALAIS-ROYAL D'ATHÈNES.

Mardi, 5 août, le feu s'est déclaré dans le Palais-Royal d'Athènes. Cet édifice est presque entièrement consumé.

Contrairement aux bruits qui ont couru, personne n'a péri ; 46 personnes ont été blessées, dont 3 officiers.

déféré à la Commune, et Andermahr atteindra son but.

Thomas croyait exagérer le péril, et, en parlant ainsi, il voulait effrayer enfin M. d'Elplay, mais il ne faisait guère que prévoir l'avenir. Il attendit l'effet de ses paroles et reprit :

— Voulez-vous me permettre de vous interroger à mon tour ?

— Faites, mon bon Thomas.

— Pourquoi veillez-vous à cette heure, armé d'un pistolet ? Vous redoutez donc un danger ?

— Je ne redoute aucun danger, du moins quant à présent, mais j'essaie d'en éviter un.

— J'avoue que je ne comprends pas.

— Je vais tout vous expliquer.

Et M. d'Elplay raconta à Thomas l'ordre qu'il avait reçu d'Andermahr, et la résolution qu'il avait prise de veiller lui-même sur ces papiers importants qu'en lui confiait :

— Ma tête en répond, dit-il en terminant.

Pendant son récit, Thomas avait jeté des regards investigateurs sur les ballots qui couvraient la table : quand il eut terminé, il s'approcha d'eux, et en fit le tour, en essayant de voir ce qu'ils contenaient.

(A suivre.)

CH. DE SAINT-MARTIN.

LE CHOLÉRA.

Journée du 5 août. — Toulon, 5 décès cholériques ; Marseille, 10 ; Arles, 2.

Pendant la nuit, Marseille, 6 août, midi, 9 heures, 2 décès. Depuis ce matin

Toulon, 6 août, 10 heures, 3 décès cholériques.

Italie. — Il y a des cas de choléra dans une douzaine d'endroits.

TRIBUNAUX

UN VIEUX SOUVENIR DE 1848. — ALBERT L'OUVRIER. — USURPATION DE NOM. — RETENUE APRÈS 36 ANS.

Nos pères de 1848 se rappellent le nom d'Albert, dit Albert l'Ouvrier. Ce nom retentissait sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le jour du 24 février, lorsqu'on proclamait les noms du gouvernement provisoire. Lamartine et Ledru-Rollin les premiers avaient réclamé l'adjonction d'un artisan manuel sur la liste du gouvernement, et le nom d'Albert sortit à l'instant de toutes les poitrines des travailleurs assemblés sur la place. Aucun nom n'était plus populaire alors, aucun ne représentait plus complètement les revendications du prolétariat.

Il faut en déchanter aujourd'hui. Albert l'Ouvrier vit encore, mais il est tellement oublié dans un modeste emploi à la Compagnie du Gaz, que pour les trois quarts et demi des Français il est passé de vie à trépas. Et cependant il s'est rencontré de par le monde un excentrique qui, aujourd'hui, après trente-six ans, fait un procès à Albert l'Ouvrier, sous prétexte que ce dernier lui a pris son nom à lui... en 1848. Le plaignant est Corse et voici comme il formule, sur papier timbré, sa vendetta :

« Attendu que le requérant, ancien chef des combattants pendant les journées des 24 et 25 février 1848, était connu sous le nom d'Albert ;

« Que ledit sieur Martin, homme obscur et n'ayant jamais joué aucun rôle politique, afin de dérober au requérant l'élection de membre du gouvernement provisoire, ne craignit pas de transformer son second nom de baptême en nom de famille ;

« Qu'en effet, le 26 février, lorsque la liste des membres du gouvernement provisoire fut lue au peuple à l'Hôtel-de-Ville, un cri unanime et mille fois répété s'éleva dans la foule, composée en grande partie des combattants des 24 et 25 février, pour demander que le nom d'Albert fût ajouté à la liste des membres dudit gouvernement ;

« Que le requérant, objet de cette éclatante manifestation, ne put répondre à l'appel de son nom, occupé qu'il était ailleurs à l'organisation de la défense nationale ;

« Que, profitant de cette absence, le sieur Martin, susnommé, sous le nom d'Albert, se présenta le même jour à M. Louis Blanc, qui, le prenant pour le vrai Albert, que le peuple venait d'acclamer membre du gouvernement provisoire, l'accueillit et le présenta aux autres membres ;

« Attendu qu'il ressort de ces faits que le sieur Martin s'est rendu coupable de faux et de vol au préjudice du requérant, crime prévu et puni par l'art. 415 du Code pénal ;

« Que vainement le sieur Martin voudra invoquer la prescription, attendu qu'il n'a cessé depuis le 26 février 1848 de signer Albert au lieu de Martin Alexandre Albert, conformément à son acte de naissance. »

Et le Corse rancunier conclut en demandant contre Albert l'Ouvrier l'exécution des peines édictées par la loi « non seulement dans l'intérêt de l'histoire, mais dans celui de la vindicte publique. »

La vindicte publique ! Voilà un monsieur qui a pris à la lettre le vieux dicton : « La vengeance est un plat qui aime à être mangé froid. » Reste à savoir s'il le mangera. C'est ce que nous nous empresserons de faire savoir au lecteur dès qu'on aura statué sur cet étrange procès.

LE JOURNAL « LA BAYARDE »

Après avoir été poursuivi et condamné, en province, les gérant et administrateurs de cette feuille immonde ont été poursuivis et condamnés à Paris.

C'est samedi, devant la dixième chambre correctionnelle, que MM. Tony Loup, propriétaire, Delanoue, gérant, et M^{me} Rosalie-Laure Gimbert, administrateur de la Banque, étaient cités sous la prévention d'exercice de fonds et d'outrages aux bonnes mœurs.

M. Tony Loup est en fuite; comparaisent seuls M. Delanoue, qui déclare être âgé de cinquante-huit ans, et M^{me} Gimbert, qui avoue vingt-cinq ans.

La prévention reproche aux prévenus d'avoir extorqué de l'argent à des personnes que l'on menaçait, si elles ne s'exécutaient pas, d'articles devant contenir des notes sur leur moralité, leurs familles, etc.

Pour organiser ce vaste chantage, les prévenus avaient installé passage Saulnier un bureau où avait lieu le dépouillement de la correspondance. Celle-ci était ensuite envoyée à l'administration du journal qui se faisait d'une façon occulte dans le faubourg Saint-Martin.

La police a fini par découvrir ce dernier local, et le commissaire de police y a saisi plus de cent dossiers concernant des personnes que l'on avait fait « chanter » ou que l'on se proposait de faire « chanter. » La prévention reprochait enfin aux prévenus d'avoir publié des articles d'une obscurité révoltante.

Conformément aux conclusions du M. le substitut Bouloche, le tribunal a condamné :

M. Tony Loup (par défaut), à deux ans de prison et 5,000 fr. d'amende ;

M. Delanoue, à six mois de prison et 30 fr. d'amende ;

M^{me} Rosalie-Laure Gimbert, à un mois de prison et 50 fr. d'amende.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 août.

Malgré la baisse de 1/8 sur les Consolidés anglais venus à 100 9/16, le marché conserve une excellente tenue.

La hausse d'hier sur l'Egypte Unifiée se maintient aujourd'hui.

La spéculation est moins animée : les rentes continuent à peu de chose près les derniers cours d'hier : le 3 0/0 à 78.47 1/2, l'amortissable à 79.75, le 4 1/2 à 107.70.

L'Italien gagne encore 5 centimes à 95.30. La Banque de France se traite entre 5,030 et 5,040 fr.

Le Crédit Foncier conserve sa fermeté à 1,290 francs. Ses obligations sont très-demandées sur le marché du comptant ; il en sera des obligations à lots du Crédit Foncier comme de toutes les autres valeurs similaires ; elles atteindront le pair et le dépasseront quand leur classement sera complet.

La Banque de Paris se tient à 792.50. La Société Générale est ferme à 465 fr.

Les demandes deviennent plus nombreuses sur l'action Rio-Tinto qui monte de 20 fr. en une seule séance à 420 fr. Comme nous l'avons déjà annoncé, ce n'est qu'un commencement de reprise qui s'accentuera d'ici peu ; les acheteurs actuels trouveront dans ce titre une plus-value d'environ 100 francs et à bref délai.

Le Suez malgré ses recettes est plus délaissé à 1,875.

Le transit pour le 5 août a été de 160,000 fr. Les valeurs internationales sont aussi favorisées : la Banque Ottomane à 597.50, le Turc à 8.10, l'Egypte à 310 fr.

Le marché est actif sur l'obligation 4 0/0 Ouest-Algérien. La garantie de l'Etat et le revenu avantageux que donne l'obligation font rechercher le titre par l'épargne.

Sur les Chemins de fer, la hausse s'accentue : le Nord à 1,675, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,315, le Midi à 1,165, l'Est à 770, l'Ouest à 830.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

MM. Saint-Fort Mortier, Gabriel Maurice et Paul Salais, élèves de l'Institution Saint-Louis de Saumur, ont été reçus avec succès au baccalauréat des lettres (1^{re} partie), devant la faculté de Poitiers.

FÊTES DE SAUMUR.

A l'occasion des courses et du carrousel de Saumur, il y aura :

Samedi 9 août. — A 8 h. 1/2, retraite aux flambeaux avec le concours de la musique municipale, les tambours et clairons des pompiers ; feux de Bengale, chandelles rotatoires, etc., sur le parcours de la retraite.

Place de la Bilange, rues d'Orléans, Bodin, du Petit-Versailles, du Portail-Louis, Dardou, du Marché-Noir et place de l'Hôtel-de-

Dimanche 10 août, 4^{or} jour de courses. — A 8 heures 1/2 du soir, Musique au Square du théâtre.

Lundi 11 août, jour du carrousel. — A 8 heures 1/2 du soir, Illumination du Square avec feux de Bengale et Concert donné par la musique municipale.

Mardi 12 août, 2^{or} jour de courses. — A 8 heures 1/2, feu d'artifice de Ruggieri, tiré sur la place de l'Hôtel-de-Ville, par M. Lardé.

Mercredi 13 août. — Tir aux pigeons.

Selon l'usage, chacune des trois journées de fêtes hippiques, dimanche, lundi et mardi, sera terminée par une représentation au théâtre dont nous publierons le programme.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale exécutera lundi 14 août, à 8 heures 1/4 du soir, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. *Chenonceaux*, allegro.
2. *Le Pré aux Clercs*, fantaisie.
3. *Muguet et Myosotis*, mazurka.
4. *Le Jour et la Nuit*, fantaisie.
5. *La Belle du Portillon*, valse.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Au moment de mettre sous presse, une véritable trombe d'eau et de grêle s'abat sur notre ville, accompagnée d'un violent orage. Le tonnerre a dû tomber non loin de nous.

Les électeurs du canton de Vihiers sont convoqués pour le dimanche 24 août, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Besnard, décédé.

OUVERTURE DE LA CHASSE.

La date d'ouverture de la chasse, en 1884, est fixée au dimanche 31 août dans les départements d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Sarthe, qui font partie de la deuxième zone.

Au dimanche 7 septembre dans les départements de la Mayenne, de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, faisant partie de la troisième zone.

Un succès sans précédent dans les annales du baccalauréat :

Sur 47 élèves présentés dans la dernière session par le collège ecclésiastique de la rue de Madrid, à Paris, 40 ont été reçus.

De même, à Angers, sur 33 élèves présentés par le petit séminaire Mongazon, 20 ont été reçus.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Un nommé Thibault-Chambault, marchand de cuirs à Doué, a été trouvé pendu dans son domicile, mardi dernier.

On attribue ce suicide à des embarras financiers.

Le sieur Thibault était âgé de 64 ans ; veuf depuis huit ans, il laisse trois enfants.

On écrit de Loudun au *Journal de la Vienne* :

« Sous le titre de *Société agricole Loudunaise*, les opportunistes viennent de créer dans notre arrondissement une association ayant soi-disant pour but de s'occuper de de l'agriculture, mais en réalité pour embaucher les électeurs.

« Les opportunistes s'aperçoivent aujourd'hui que l'agriculture souffre. Ils y ont mis le temps. Si la situation de l'agriculture est triste, c'est que les opportunistes la grugent en accablant le cultivateur d'impôts. Le moyen de le soulager serait d'abord de le débarrasser des opportunistes. Il est bien évident que tant que les contribuables seront forcés de faire les frais de la candidature de farceurs comme M. Bazille, on ne dégrèvera ni l'impôt foncier ni les impôts indirects.

« Les présidents d'honneur — il y en a deux et ils se complètent — à la Société agricole Loudunaise sont le sous-préfet Labiche et le renégat Bazille.

« Depuis le temps que les fonctionnaires opportunistes font subir des dégâts aux récoltes par les appointements énormes qu'ils prélèvent sur les cultivateurs, il n'est pas trop tôt qu'un sous-préfet, fût-il Labiche, s'occupe enfin d'alléger les souffrances

de l'agriculture. Mais que fera celui-ci ? Labiche renoncera-t-il à sa provende, c'est-à-dire à ses appointements ? C'est peu croyable. Fera-t-il diminuer les impôts ? Il en est incapable puisqu'il en profite.

« Quant à M. Bazille, président d'honneur d'une Société d'agriculture, c'est un rêve. Qu'est-ce que cet avocat incapable pourra bien enseigner aux cultivateurs ? à manger leur blé en herbe ? »

On sait que le sous-préfet de Loudun, M. Labiche, dont nous avons parlé dans une autre occasion, est le frère de l'illustre M. Labiche, agent d'assurance, lequel a prononcé de si mémorables discours à la distribution des écoles de Bagnaux, près Saumur.

NIORT.

Vendredi soir, 4^{or} août, dit le *Mémorial des Deux-Sèvres*, au café des Arts, une discussion s'éleva entre quelques militaires et une bande de jockeys.

Le patron de l'établissement prit parti pour ces derniers. Les soldats durent se retirer, poursuivis d'injures... Un schako fut violemment jeté par terre.

A ce moment, un soldat d'administration, M. Ed. C..., vivement surexcité et indigné de l'affront fait à l'uniforme, tira son sabre et blessa l'un des garçons au bas-ventre.

Ce malheureux, transporté à l'hospice, et pris de vomissements répétés, a succombé le lendemain.

BLOIS.

Notre ville est tout en émoi d'une affaire de sorcellerie, compliquée de tentative d'assassinat et d'incendie.

Le 7 juin, M^{me} Duval, riche propriétaire, fermière au hameau de Villejoint, s'était rendue au marché de Blois, quand elle fut abordée par une femme inconnue qui lui dit :

« Madame, vous avez de grands chagrins, et d'épouvantables malheurs vous menacent. Fiez-vous à moi pour conjurer le mauvais sort et aussi pour amasser une fortune, car j'ai le don de seconde vue et je puis remplir de trésors votre maison. »

M^{me} Duval, qui est une vieille rentière fort avare, emmena la prétendue sorcière chez elle. Celle-ci lui ordonna de remplir sa commode d'or et de billets de banque, car, disait-elle, c'est l'argent qui attire l'argent.

La vieille femme s'exécuta ; non-seulement elle mit à la disposition de l'inconnue son « bas de laine » et l'argent qui dormait sous les carreaux de sa chambre, mais encore elle emprunta plusieurs mille francs et retira de chez son notaire, M^e Quineau, une très-forte somme, 8,000 fr.

L'envoyée du diable recommanda à M^{me} Duval de placer « tout cet argent » dans le tiroir de sa commode en lui défendant d'y regarder jamais, sous peine de rompre le charme. Puis elle se fit confier la clef, passa une nuit couchée auprès du bienheureux coffre, et le lendemain déclara à sa dupe que, obligée de s'absenter, elle reviendrait sous peu de jours.

En même temps, elle lui remettait une poudre blanche en lui recommandant de la jeter sur un fourneau bien allumé et de respirer la vapeur. Ce dernier maléfice était indispensable pour achever d'attirer l'or dans la maison.

M^{me} Duval n'y manqua pas. Jeudi matin, en se levant, elle alluma un grand feu dans son réchaud et jeta dessus la poudre mystérieuse.

Aussitôt, une explosion épouvantable la renversa, et elle perdait connaissance pendant que le feu prenait à sa maison.

De prompts secours éteignirent l'incendie, et on espère que la pauvre femme survivra à ses blessures. La poudre blanche était une substance extrêmement explosive, de la dynamite, dit-on. La sorcière espérait se débarrasser de sa dupe après lui avoir volé sa fortune que, naturellement, elle avait enlevée du tiroir pendant la nuit où elle avait couché seule près de la commode.

Au dire des chimistes, c'est miracle que la femme Duval et la maison n'aient pas été réduites en miettes.

La sorcière de Villejoint a été arrêtée samedi à Orléans. Elle n'avait pas perdu son temps, elle s'était achetée un mobilier de 6,000 francs.

A l'auberge Duttier, rue du Port-Vieux, où elle était descendue, cette femme s'était

fait inscrire sous le nom de Jeanne Denis, qui n'était point le sien, bien entendu. Elle s'appelle Marie Prouteau, et l'*Express du Loiret* dit qu'elle est ou a été mariée à un sieur Pommier, et qu'elle est née à Saint-Denis-de-Palay (Cher).

La fille Prouteau ou femme Pommier se renferme dans des dénégations absolues. Elle n'est point venue à Blois et ne connaît pas M^{me} Duval. Ce matin elle a été confrontée avec sa victime qui, elle, n'a pas hésité à la reconnaître.

La fille Prouteau a eu précédemment des démêlés avec la justice. Condamnée plusieurs fois pour escroquerie, elle a fait un séjour à la maison centrale de Rennes. Elle est âgée d'environ 50 ans.

Voici exactement la liste des gagnants à la Loterie des Arts décoratifs ; les noms publiés jusqu'ici ont été pour la plupart de pure fantaisie :

Un lot de 100,000 fr. a été payé à un ouvrier journalier, M. Pelletier, de Leuville (Seine-et-Oise). Un lot de 50,000 fr. est échu à M. Honguenague, ouvrier éventailiste, demeurant à Beaumont-les-Normans (Oise). Un lot de 10,000 fr. a été également payé à M. Blancal, propriétaire à Gontaud (Lot-et-Garonne).

La direction a payé, en outre, un certain nombre de petits lots de 4,000 et 500 francs à des personnes peu aisées et à des ouvriers. Citons un mouleur en cuivre, un préposé aux recettes de la Banque de France, deux femmes de chambre, un dessinateur, un comptable, un berger, un employé du mont-de-piété, un employé du chemin de fer de ceinture, etc. M^{me} Jane Essler, l'artiste dramatique bien connue, a gagné un lot de 500 fr.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. BRETON.

A L'OCCASION DES COURSES ET DU CARROUSEL

Représentations données avec le concours de

M. Constant LÉCUYER, du théâtre des Bouffes-Parisiens ; M^{me} DUJARDIN, du Grand-Théâtre de Genève ; M. L. Achard, du théâtre d'Amiens ; M. Tonny, de la Renaissance ; M. Castel, du théâtre de Rouen ; M^{me} E. Dorval, du théâtre Déjazet ; M^{me} Flachat ; M. David, des Nouveautés ; M. Bonnet, de l'Ambigu ; M. Duhamel, du Palais-Royal ; M^{me} Lecoureur et Bocquet ; MM. Berton et Langlois. — M. Louis Bayart, pianiste-accompagnateur.

TITRES DES PIÈCES

Qui seront jouées pendant les fêtes.

LE TRUC D'ARTHUR

Comédie en 3 actes.

POMME D'API

Opéra-bouffe en 1 acte.

LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS

Vaudeville en 1 acte.

LA BOITE A BIBI

Comédie en 3 actes.

LES DEUX NOCES DE BOISJOLI

Comédie en 3 actes.

LE SOURD

OU L'AUBERGE PLEINE

Opéra-comique en 3 actes.

LITZCHEN ET FRITZCHEN

Opéra-comique en 1 acte.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

8 fois sur 10, les migraines, les névralgies de la tête, de l'estomac ou des reins et la sciaticque sont guéris en quelques instants par les perles du Dr CLERTAN A LA TÉRÉBENTHINE. (Avaler 3 ou 4 perles à chaque crise.) 2 fr. le flacon dans toutes les pharmacies ; gros, 19, rue Jacob, à Paris.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 10 AOUT 1884, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, place du Marché, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers dépendant de la succession de M. Bernard, à la requête de ses héritiers, autorisés à agir sans attribution de qualité.

On vendra notamment :

Plusieurs lits complets, armoires, chaises, tables, linge de corps et de ménage, batterie de cuisine, vaisselle, chaudière servant à l'usage de teinturier et différents autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e COCHARD, notaire à Noyant.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Par M^e COCHARD, notaire à Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), au bourg de Chavaignes, hôtel du Bœuf,

Le mardi 2 septembre 1884, à midi,

4,329 PEUPLIERS

ET

13 Bouillards

Complantés sur la terre de Launay, commune de Chavaignes, canton de Noyant, et divisés en 22 lots.

S'adresser, pour voir ces arbres, au sieur JACOB, garde de la terre de Launay, et, pour les conditions de la vente, à M^e COCHARD, notaire.

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Mercerie, Rouennerie

Auberge avec Billard

Situé à Bizay, commune d'Épieds (Maine-et-Loire).

S'adresser à M^e V^e NORMANDINE, au même lieu. (536)

A VENDRE

Belle JUMENT carrossière, baiclaire, 8 ans ;

Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN JARDIN

Bien affrUIT,

Entouré de murs avec espaliers. PAVILLON, remise et servitudes. S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

REMISE ET ÉCURIE

Rue de l'Abreuvoir, n° 11.

S'adresser à M. ANIS, commis-greffier au Tribunal civil, demeurant dite rue. (525)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE

Quatre ans, bien dressée.

S'adresser à M. LEBEAU-GODLARD, à Doué-la-Fontaine. (552)

A VENDRE

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

Agé de 3 ans, grande taille, belle robe.

S'adresser à M. BOUSSY-GIRAULT, à Courchamps. (566)

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^e DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat. (477)

M^e LEROUX, blanchisseuse, rue de la Monnaie, 15, se met à la disposition des personnes qui voudraient bien lui donner leur linge à blanchir. (000)

Les Magasins de la Glaneuse

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, DEMANDENT :

Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

ON DEMANDE une demoiselle de magasin de 18 à 25 ans pour la vente au détail.

S'adresser au bureau du journal.

MERCERIE EN GROS

On demande un apprenti non pensionnaire.

Maison L. VINSONNEAU

Prime gratuite de CENT FRANCS

Offerte à tout abonné d'un an au

JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

(29^e ANNÉE)

PARIS, 18, RUE DAUPHINE.

Le Journal des Campagnes doit son succès à la grande variété des sujets qu'il traite : agriculture, horticulture, viticulture, élevage, jurisprudence et économie rurales, cours authentiques des denrées et des fonds publics, etc.

Prix de l'abonnement : Six francs par an.

Pour recevoir la prime de CENT FRANCS, adresser la quittance d'abonnement à M. le directeur de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui la renvoie avec une police remboursable à Cent francs, par tirages mensuels. Le remboursement est garanti par les fonds de capitalisation s'élevant à 18,347,000 francs et constitué en rentes françaises, obligations foncières, prêts hypothécaires et immeubles. (477)

Pharmacie NORMANDINE

11 et 13, rue Saint-Jean,

SAUMUR

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux, le kilo. 0,80 c.
Sulfate de fer, — 0,50 c.
Acide phénique liquide, le litre. 2,50 c.
Phénol sodique, le flacon. 0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

LETTRES

SUR

LE BEAU EN LITTÉRATURE

Quatrième édition,

Par M. l'Abbé MÉRIT, curé de Saint-Pierre.

En vente chez MM. DÉZÉ et JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean, Saumur.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AOUT 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 50	78 40	Est	770	770	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516	519
3 % amortissable	79 85	79 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	515	Est	369	369 75
3 % (nouveau)			Midi	1170	1160	— 1865, 4 %	545	523	Midi	370	369
4 1/2 %	108 40	108 50	Nord	1780	1675	— 1869, 3 %	407	400 50	Nord	378 75	378 50
4 1/2 % (nouveau)	107 70	107 75	Orléans	1315	1315	— 1871, 8 %	395	393	Orléans	369 50	370
Obligations du Trésor	509	509	Ouest	830	835	— 1875, 4 %	516 50	515	Ouest	369 50	369
Banque de France	5040	5040	Compagnie parisienne du Gaz	1510	1515	— 1876, 4 %	518	515	Paris-Lyon-Méditerranée	371 50	371
Société Générale	463 75	462 50	Canal de Suez	1880	1870	— 1876, 4 %	523	524	Paris-Bourbonnais	370	375
Comptoir d'escompte	967 50	940	G. gén. Transatlantique	486	480	Bons de liquid. Ville de Paris	454	454	Canal de Suez	575	572 50
Crédit Lyonnais	547 50	550				Obligations communales 1879	450	450			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1280	1290				Obligat. foncières 1879 3 %	450	450			
Crédit mobilier	330	327 50				Obligat. foncières 1883 3 %	351 50	351			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
3	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)	Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 08	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30
6	13	matin	omnibus-mixte.	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 0	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 44
9	35	soir	—	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54
3	32	—	express.	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06
7	15	—	omnibus.													
10	36	—	(s'arrête à Angers.)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.		
3	26	matin	direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43	
8	21	—	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	
9	37	—	express.	Lernay	7 02	8 04	2 11	4 51	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 06	
12	48	soir	omnibus-mixte.	Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	
4	44	—	—	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	
7	4	—	—													
10	24	—	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.